MAIRIE DE GARGAS
VAUCLUSE 84400

Tél: 04 90 74 12 70
e-mail : info@gargas.fr
www.gargas.fr

N° 046U11032025

ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLATION DE CONTAINERS ENTERRES PARKING RUE DU PRE CLOS
Pétitionnaire : SNPR

Le Maire de la commune de GARGAS,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Rural,
Vu la demande en date du 06/03/2025 de la Société SNPR représentée par M. LEGENT Mathieu 456 avenue de Perréal 84400 APT (tel : 06.82.19.86.78 mail : dict@snpr84.fr) en vue d'occuper temporairement le domaine public (parking rue du pré clos) pour la mise en place de containers enterrés pour le compte de la Mairie de Gargas,
Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

ARRETE

Article 1 : Le déclarant est autorisé à occuper temporairement le domaine public (parking rue du pré clos) pour la mise en place de containers enterrés pour le compte de la Mairie de Gargas, à charge pour lui de rétablir les lieux en leur état initial.

Article 2 : Le stationnement des véhicules extérieurs au chantier sera interdit sur l'emprise des travaux et le déclarant pourvoira à la signalisation jusqu'à l'achèvement des travaux de remise en état.

Article 3 : Le présent arrêté sera applicable du lundi 17 mars 2025, 8h, au mardi 15 avril 2025, 18h, soit pour une durée de 30 jours.

Article 4 : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait de l'occupation du Domaine Public.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **SNPR 456 avenue de Perréal 84400 APT**

Fait à GARGAS le 11 mars 2025

Le Maire
Bruno VIGNE-ULMIER

MAIRIE DE GARGAS
84 VAUCLUSE